

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1978)  
**Heft:** 446

**Rubrik:** Le carnet de Jeanlouis Cornuz

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

bien au contraire. Et de toute évidence, il présente moins de dangers, moins de centralisation et serait générateur de plus de places de travail.

### Un besoin irréversible

Malgré tout, on installe du chauffage électrique direct. On crée ainsi un besoin difficilement réversible. Une maison équipée de ce chauffage ne peut que très difficilement se convertir à un autre système car elle n'a pas la tuyauterie nécessaire pour faire circuler un fluide caloporteur. Elle consommera beaucoup de courant, même si elle est bien isolée. Et plus il y en aura, mieux cela vaudra pour les centrales nucléaires. Celles-ci doivent en effet fonctionner à puissance constante et ont besoin de clients voraces capables d'absorber leur production. Ce n'est pas pour rien que M. Michael Kohn, personnage qu'il n'est plus nécessaire de présenter, a exhorté l'industrie gazière à ne pas enlever le « marché de la substitution » aux sociétés d'électricité, mais à collaborer avec celles-ci dans l'exploitation de ce fromage.

### Au niveau politique

Si nous ne voulons pas nous laisser serrer dans l'étau nucléaire, il faut nous opposer fermement à la multiplication des maisons chauffées par des résistances électriques. C'est urgent. Et cette opposition doit être portée au niveau politique. Espérons qu'il se trouvera un parlementaire pour s'en charger.

Pierre Lehmann.

## LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

### Enigmes policières

Moi, je suis bien content !  
J'ai tout compris et je vais vous expliquer !  
L'affaire Flükiger — vous savez, ce malheureux aspirant qui disparut le 16 septembre 1977 et

qu'on devait retrouver mort le 13 octobre, sur territoire français...

Eh bien, sur une pleine page, « La Suisse » du 12 mars éclaire de manière décisive la tragédie. Le 12 septembre 1977, les terroristes allemands proposent d'échanger Schleyer contre onze membres emprisonnés de la bande à Baader. Le 16 septembre, Flükiger disparaît. Le 13 octobre, on découvre le cadavre de Schleyer à Mulhouse. Quoi de plus naturel que de lier dès lors les deux affaires ? Ce que ferait paraître un dossier transmis par les Renseignements Généraux français aux juges d'instruction tant suisse que français. « Ce document de quatre pages, précise « La Suisse », fera l'effet d'une bombe ». En gros, les choses se seraient passées de la manière suivante : Par le plus grand des hasards, l'aspirant Flükiger aurait surpris les terroristes allemands au moment où ils faisaient franchir la frontière suisse à leur prisonnier, le « patron des patrons » H.-M. Schleyer. Abattu, ou dans tous les cas grièvement blessé, F. aurait été enlevé à son tour. Par la suite, inquiétés par les battues des polices tant suisse que française, et vu l'échec définitif de leur tentative, les ravisseurs se seraient débarrassés de leur encombrant colis. Ajoutons que toujours selon « La Suisse » l'arrestation de Gabriele Kröcher, la « femme infernale » et de Christian Möller, le 20 décembre, non loin de la frontière, et l'assassinat du caporal Heusler, le 2 mars, à Porrentruy, feraient partie du même scénario.

Je suis bien content de voir la lumière faite d'autant plus content que « Tat » du 17 février 1978, s'appuyant sur les révélations de l'un des ravisseurs de Flükiger, transmises au Conseiller fédéral par un « *Gruppe Aktion Wahrheit Affäre Flükiger* » (Groupe Action Vérité...), croit pouvoir avancer que le jeune aspirant a été abattu par des séparatistes bernois. L'intention première des « Béliers » — car c'est eux qui seraient les coupables ! — aurait été de déposer leur prisonnier entièrement nu devant le Palais Fédéral. Par la suite, pour des raisons non établies, la

malheureuse victime se serait mise à vomir et aurait finalement péri étouffée (*sei daran erstickt*).

### Le petit jeu des hypothèses

A vous de choisir. Bien sûr, vous pouvez aussi imaginer que la victime était faible de caractère et s'est suicidée. Ou que l'exercice était dangereux ou mal organisé, et qu'elle est morte accidentellement. Ou que les partisans du Service civil et les pacifistes non-violents ont organisé le tout pour mettre en cause l'armée. Ou que... Demeure en fin de compte la certitude qu'on ne sait rien de certain — ce qui est bien rassurant.

\* \* \*

A propos, « Pamphlet » n'a pas du tout aimé mon article sur la censure (DP 441), où je prenais pourtant sa défense. Selon M. Paschoud, j'aurais calomnié les rédacteurs en les traitant de « singes anthropoïdes et hominiens... tendant à remonter au cocotier ! » « Enormes calomnies », écrit-il. A dire vrai, il est difficile de savoir si M.P. se sent calomnié par le terme de *singe* (que je n'ai d'ailleurs pas employé), ou par ceux d'*anthropoïde* et d'*hominien* (tous les singes ne sont pas des hominiens). Un examen attentif de son astragale devrait permettre de préciser ce point.

J.C.

### BAGATELLES

On n'aime pas les empêcheurs de danser en rond en Suisse. L'ancien conseiller national Otto Pfändler, qui vient de mourir, l'avait constaté en 1939. Elu au Conseil national sur la liste de l'Alliance des Indépendants, il n'avait pas eu la promotion promise au grade de colonel et, au surplus, la commission d'école de la ville de Saint-Gall, où il enseignait, l'avait licencié. Gottlieb Duttweiler sut utiliser ses talents, tout d'abord comme secrétaire de l'Alliance des indépendants, puis dans une fonction au service de la Migros. Mais cela n'a pas effacé les injustices commises.